

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE SPECTACLE ET LA GALERIE DU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE À L'ASSOCIATION ROTARY LENS - LOUVRE, LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 À PARTIR DE 14H00 AUX FINS D'Y ORGANISER DES ATELIERS DANS LA GALERIE ET À 20H00 POUR LA REPRÉSENTATION DE « DANI LARY ».

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite du Théâtre Municipal Le Colisée, du samedi 14 octobre 2023, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur Jean-Marie COUVEZ, Président de l'Association LE ROTARY LENS-LOUVRE.

Décision N°2023-287

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230817-2023-287-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite du théâtre municipal Le Colisée entre la Ville de Lens et Monsieur Jean-Marie COUVEZ, Président de l'association LE ROTARY LENS-LOUVRE sise Centre Commercial Lens 2 – rue des Canadiens – 62880 VENDIN-LE-VIEIL.

ARTICLE 2 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 3 : : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **17 AOÛT 2023**

Pour Le Maire
L'adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.